

REPUBLICQUE DU SENEGAL
 MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 TEL. 821.08. 81 - DAKAR, SENEGAL

DEMANDE D'ADMISSION A L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

Prénoms : Nom :

Né (e) le : à :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Bac série : Jury : Groupe : Mention :

Candidat (e) officiel (le)

Candidat (e) individuel (le)

ETABLISSEMENTS FREQUENTES DEPUIS LA SECONDE

CLASSE	ANNEE	MOYENNE ANNUELLE	ETABLISSEMENT FREQUENTE
Seconde	20.... / 20....
	20.... / 20....
Première	20.... / 20....
	
Terminale	20.... / 20....
	20.... / 20....

IMPORTANT :

1. En application du régime des franchises et libertés universitaires, les facultés, U.E.R. Etablissement d'enseignement supérieur et Instituts des Universités ont ouvert à tous les étudiants remplissant les conditions requises, sans distinction de nationalité, de race, de religion, ni d'opinion dans la mesure des places disponibles (art. 14 de la loi N° 94 -74 du 24 novembre 1994 relative aux franchises et libertés universitaires).
2. Avant de remplir la présente fiche, vous êtes invité (e) à prendre connaissance des critères d'admission spécifiques à chaque institution universitaire : voir pages 2 et 3.
3. Les dossiers seront déposés à la Direction de l'Enseignement Supérieur au plus tard le 31 Août de l'année en cours.
4. Ces demandes d'admission ne concernent pas les bacheliers de la série T.

CHOIX DES ETUDES ENVISAGEES PAR ORDRE DE PRIORITE

1^{er} Choix	2^e Choix	3^e Choix
Faculté.....	Faculté.....	Faculté.....
Département.....	Département.....	Département.....

Fait à le

Je certifie sincères les renseignements portés ci-dessus

Signature de l'intéressé (e)